

Colloque du Forum des droits sur l'internet "Réponses aux défis du P2P"

Sénat, 28 septembre 2004

Table ronde n°1 – Les défis du P2P

LES CHIFFRES DE LA CONTREFAÇON SUR LES RESEAUX P2P

Benoît Danard, Centre National de la Cinématographie (CNC)

Le cinéma français : une industrie qui rencontre un large public

Le cinéma français est, depuis de nombreuses années, le plus dynamique d'Europe et il rencontre un large public aussi bien dans les salles, qu'en vidéo ou à la télévision. Ainsi, plus de 200 films français sont produits chaque année et ils réalisent plus de 35 % des entrées dans les salles de cinéma. Le poids économique du cinéma est prépondérant dans le secteur culturel puisqu'il réalise aujourd'hui en France un chiffre d'affaires de plus de 4,3 milliards d'euros (soit deux fois plus que la musique) et emploie plus de 32 000 personnes.

La piraterie destructrice de valeur économique

D'une manière générale la production de films est une activité à risque où les perspectives de recettes sont incertaines. De plus, elle nécessite des moyens financiers substantiels qui ne peuvent être mobilisés que si les investisseurs ont confiance dans le marché. Cette confiance des opérateurs s'appuie sur leur capacité à amortir leur investissement réalisé dans la production de film. Or la piraterie de film vient menacer cette confiance en portant atteinte à la valeur économique des films, puisqu'ils peuvent être consommés, totalement « gratuitement » et par le plus grand nombre sur les réseaux P2P. L'enjeu est d'importance pour le cinéma puisque le coût de production moyen d'un film français est de 4,6 millions d'euros. Il l'est d'autant plus par rapport à la musique car le coût de production moyen d'un album de musique est plutôt de l'ordre de 150 000 euros.

Les facteurs de développement de la piraterie

Selon une étude qualitative, réalisée par l'institut QualiQuanti pour le CNC, une multitude de facteurs incitent un nombre grandissant d'internautes à pirater des films ou à visionner des films piratés. Parmi eux, les motivations individuelles liées aux avantages du visionnage gratuit de films à domicile sont prépondérantes. Toutefois, le développement de la puissance des micro-ordinateurs et la généralisation des accès à haut débit y contribuent aussi fortement. La quasi gratuité du téléchargement constitue également un facteur d'accélération essentiel de la piraterie. En effet, les contraintes et les coûts liés à la contrefaçon sont jugés mineurs par les internautes qui considèrent que l'accès aux contenus est intégré dans le prix du forfait d'accès à Internet.

Le plaisir de la fraude fait partie intégrante de la piraterie. D'autre part, le téléchargement apparaît comme une pratique à la mode. Il valorise celui qui fait bénéficier son entourage de films piratés. Pour ces pratiquants, la contrefaçon constitue une façon de se soustraire au système marchand. Elle est assimilée à une sorte de jeu d'espionnage grandeur nature, ainsi qu'à une forme de rébellion.

Un risque de contamination

Une part importante de la population n'est pas encore initiée à la piraterie de films. Néanmoins, il existe un risque réel que cette population soit rapidement « contaminée » par les « pirates » au travers de prêts ou de cadeaux de films copiés. L'offre de plus en plus importante de lecteurs de DVD de salon permettant la lecture de fichiers DivX peut faciliter la conversion des personnes qui ne téléchargent pas elles-mêmes mais qui pourront facilement visionner des films copiés.

Un sentiment d'impunité

Les « pirates » ne savent pas exactement ce qu'ils risquent en téléchargeant et en copiant des films sur Internet. Ils soulignent le manque d'information claire autour de la législation sur la piraterie. Les internautes n'ont pas le sentiment de prendre des risques en téléchargeant des films dès lors qu'ils ne pratiquent pas le commerce de copies. 55 % des internautes qui téléchargent des films estiment que cette pratique est légale, contre 47 % des internautes en général.

Perception de la légalité du téléchargement gratuit de films

Toutefois, les « pirates » ont conscience de l'illégalité de leurs actes car ils savent que la piraterie représente un manque à gagner financier pour l'industrie du cinéma. Ils se disent informés par les messages de mise en garde délivrés sur les sites de téléchargement, dans les salles de cinéma ou sur les DVD ainsi que par les médias qui évoquent le phénomène de piraterie. Ils ont également conscience de profiter gratuitement du fruit d'un travail, en s'appropriant illégalement un contenu à valeur ajoutée. Les « pirates » admettent qu'une politique de répression plus sévère associée à une communication forte serait susceptible d'avoir un impact important.

3 millions de « téléchargeurs »

Selon un sondage réalisé par Médiamétrie pour le CNC en avril 2004 auprès de 3086 internautes âgés de 15 ans et plus, 41 % des internautes à domicile ont déjà visionné des films copiés et 31 % ont déjà visionné des films téléchargés. Le visionnage de films piratés se fait majoritairement (58 %) sur l'écran de l'ordinateur, en famille (40 %) ou seul (32 %). Les internautes visionnent 2,8 films piratés par mois, contre 4,2 pour les « téléchargeurs ».

19 % des internautes à domicile sont des « téléchargeurs », soit près de 3 millions d'individus. Dans 86 % des cas, le téléchargement de films est réalisé via la connexion Internet du domicile et dans 10 % des cas depuis le lieu de travail. Les téléchargements de films depuis l'école ou l'université sont exceptionnels (3 % seulement). 87 % des téléchargeurs possèdent un accès Internet à domicile de 512 Ko ou plus. Ils disposent de leur connexion à domicile depuis plus longtemps que les internautes en général. 55 % des téléchargeurs ont une connexion Internet dans leur foyer depuis plus d'un an.

80,5 millions de supports pirates

En moyenne, les téléchargeurs ont une vidéothèque sur CD ou DVD de 27,6 films piratés, soit un total de 80,5 millions de supports. Les films téléchargés sont d'abord conservés sur disque dur, puis supprimés si leur conservation n'intéresse pas l'internaute.

Près de 8 millions de téléchargement de films par semaine

L'offre d'œuvres cinématographiques sur Internet est particulièrement diversifiée. Ainsi, les pirates déclarent avoir au total téléchargé récemment plus de 340 films différents (total des cinq derniers films téléchargés). Les « pirates » déclarent télécharger en moyenne 11 films de cinéma et 9 épisodes de séries télévisées par mois. Les films français sont, sur la période (mi-mars, mi-avril), les films les plus téléchargés avec 6,5 films en moyenne. Le téléchargement important de films français peut être lié aux nombreux succès français en salles sur la période concernée. En effet, les films français réalisent au mois de mars plus de 58 % des entrées en salles. Les films français sont davantage téléchargés par des occasionnels du cinéma (9 films par mois), alors que les films américains le sont davantage par des non spectateurs (11 films par mois). La piraterie de films sur Internet est donc loin de concerner exclusivement l'industrie américaine, elle concerne tout autant les œuvres et l'industrie cinématographique française.

Impact du téléchargement de films

L'offre d'œuvres disponibles sur Internet est particulièrement diversifiée. Les téléchargeurs profitent de cette richesse et ne téléchargent pas uniquement des œuvres cinématographiques. Toutefois, les films français figurent d'une manière générale en bonne place dans les pratiques de téléchargement. La piraterie des films sur Internet est donc loin de concerner exclusivement l'industrie américaine, elle concerne tout autant les œuvres de l'industrie cinématographique française.

Un impact plus marqué sur la consommation de vidéo

Près de 4 téléchargeurs sur 10 déclarent avoir diminué leurs achats et locations de supports vidéo depuis qu'ils téléchargent des films sur Internet. Parallèlement, 2 téléchargeurs sur 10 avouent fréquenter moins les salles de cinéma. L'impact du téléchargement de films sur la consommation télévisuelle semble proche de celui sur la fréquentation des salles. Ainsi, la consommation vidéo subit davantage de préjudice que les autres modes de diffusion des films.